



Bail précaire ou bail temporaire urgence sociale

Par nico, le 24/04/2009 à 20:52

Bonjour,

Je souhaite me renseigner sur le cadre légal du bail précaire ou bail temporaire accordé par une mairie (par exemple) en logement d'urgence pour une situation de sinistre (ex.: incendie) à une famille.

Ce type de bail est-il renouvelable si la famille ne peut réintégrer son logement d'origine (si les travaux ne sont pas finis), la bailleur peut-il les expulser sans leur proposer autre chose tant que le logement d'origine n'est pas réparé?

Bref, comment se défendre face à un bailleur qui exige la restitution d'un logement d'urgence (type urgence sociale) si vous n'avez aucune solution au terme du contrat de deux mois?

Par avance merci à tous.